



Atelier

Financement citoyen et enjeux économiques

21 novembre 2023

**Parc solaire de l'Espace du Génie
À Ecrouves**

Ordre du jour

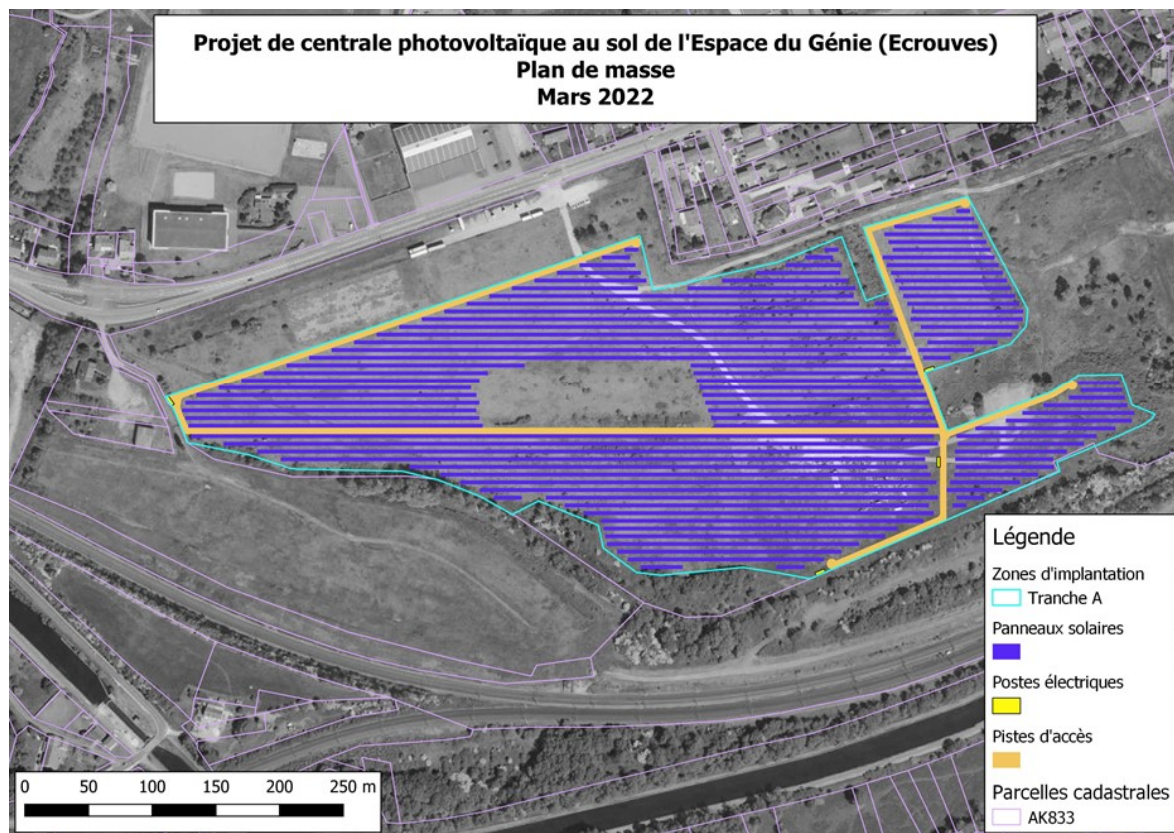
- Rappel du projet
- *Animations ReVolt et CulturWatt*
- Atelier « **Pourquoi suis-je venu ce soir ?** »
- Présentation d'**Energie Partagée Investissement (EPI)**
- Présentation d'**ENERgic**
- Atelier « **Motivations & freins à l'investissement** »
- L'économie du projet
- Financement citoyen via Energie Partagée et Energic
- Atelier « **Collecter plus largement** »
- Bilan



Historique du projet

- Projet initié dans le cadre de l'AMI Pays Terres de Lorraine lancé en **2019** pour le développement des énergies renouvelables sur le territoire.
 - Pour développer le projet d'Ecrouves : le groupement composé de SIPEnR, Energic (Enercoop Nord Est) et Energie Partagée Investissement a été choisi
- Les études écologiques, paysagères et patrimoniale ont démarré en **avril 2019**.
- Le permis de construire a été obtenu en **mai 2021**.
- Un tarif de rachat de l'électricité a été obtenu **début 2022**.
- Les entreprises intervenantes sur le chantier ont été sélectionnées au cours du **premier semestre 2023**.
 - Modules : Entreprise française Photowatt
 - Contrat général pour la construction : ACTEAM EnR

Caractéristiques du parc solaire



- ❑ Surface clôturée : 12,35 ha
- ❑ Puissance : 11,87 MWc soit 75% de la consommation d'Ecrouves soit 19 467 modules installés
- ❑ La CC2T est entrée au capital de la société de projet en novembre 2022 (à hauteur de 100 000 €)

Animations

« *ReVolt et CulturWatt* »



Atelier

*« Pourquoi suis-je venu
ce soir ? »*



Présentation



- **Energie Partagée** accompagne, fédère et finance des projets d'énergie renouvelable où sont impliqués des acteurs du territoire (collectivités, citoyens, entreprises), on parle de **projet citoyen**.
- Pour être considéré comme tel, ces projets doivent répondre à un certain nombre de critères :
 1. **Gouvernance partagée** (prise des décisions stratégiques avec les collectivités)
 2. **Ancrage locale** (CC2T actionnaire du projet)
 3. **Environnementaux** (Evitement et compensation des impacts du projet)
 4. **Finance éthique et citoyenne** (fonds apportés par des acteurs publics et citoyens)



Energie Partagée a mis en place un label suivant ces critères et qui distingue 300 projets à ce jour en France

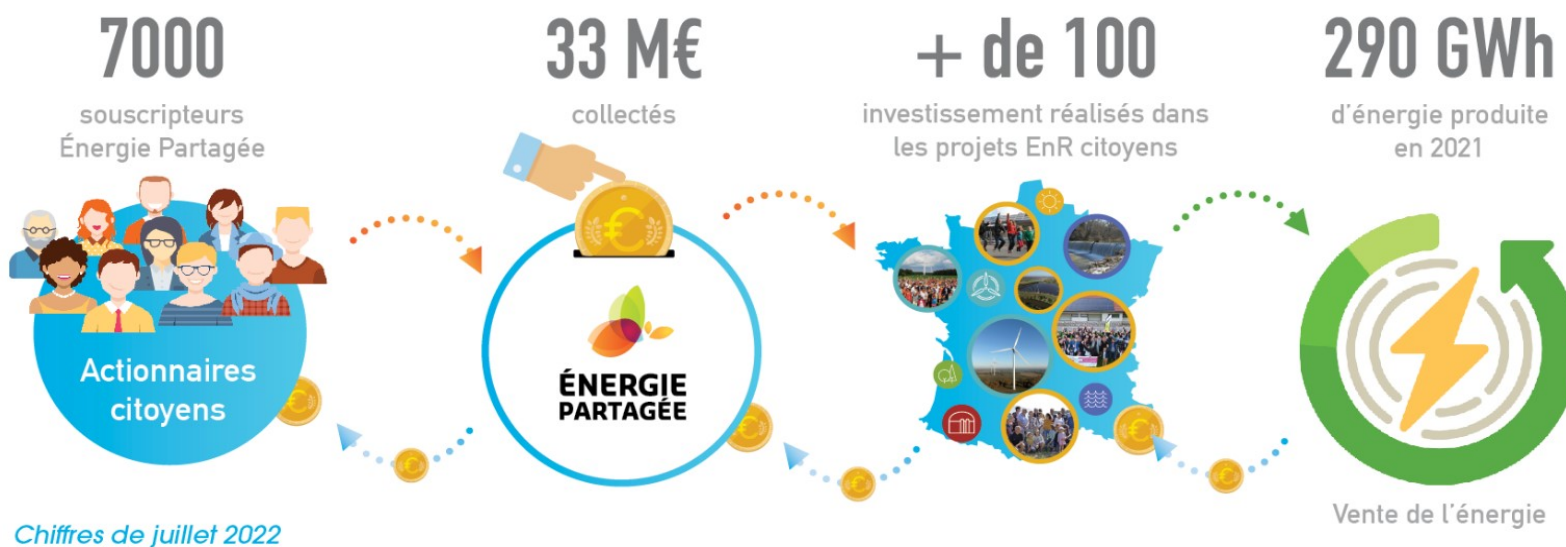
Ex : Centrale villageoise du Pays du Saintois, projet éolien des Ailes des Crêtes (Ardennes)

Présentation



- Au travers de son outil d'investissement, Energie Partagée participe au financement de projets partout en France.

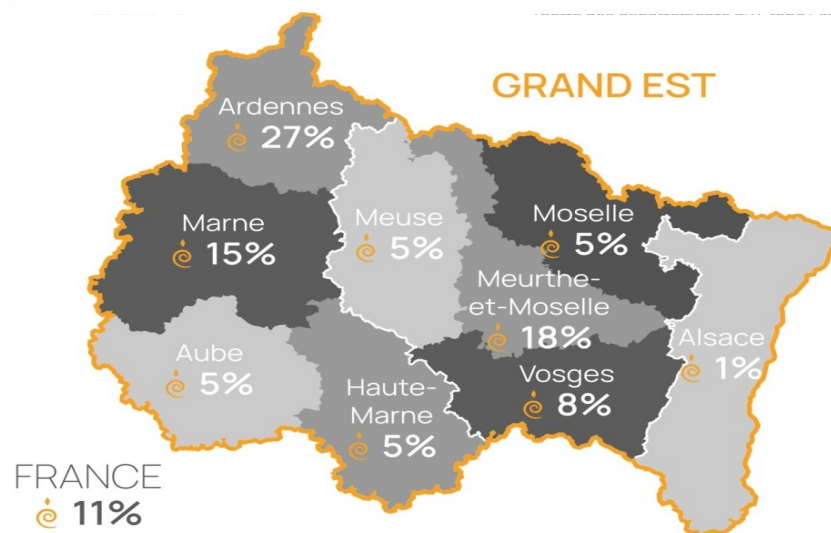
En chiffres :



La SCIC ENERgic



- Société Coopérative d'Intérêt Collectif à capital variable qui lève des fonds auprès de citoyens en Grand Est et investit ces fonds dans les projets ENR
- Créée en 2009 : Services Maîtrise de l'énergie, investissements dans les productions renouvelables
- Multi-sociétariat
- Gouvernance (1 personne = 1 voix)
- Réinvestissement de la majorité des bénéfices (57 %)



La SCIC ENERgic



Nos projets :

Installation à Fagnières

- 350 m² - **52 kWc**
- En service depuis **avril 2017**
- Production 2022 : **55 200 kWh**
- Équivalent à **18 foyers**



Installation à Lucquy

- 204 m² - **36 kWc**
- En service depuis **juillet 2020**
- Production 2022 : **42 800 kWh**
- Equivalent à **14 foyers**



La SCIC ENERgic

Nos projets :

Parc éolien des Ailes des Crêtes

- 3 éoliennes de 800 kWc

- En direct : 150 personnes physiques (pp) , 2 Clubs, 237 enfants
- 12 Personnes Morales
- Via Enercoop Nord Est
120 pp
35 collectivités
150 enfants
- Via Energie Partagée 35 pp



La SCIC ENERgic



Nos projets :

Installation à Val d'Ornain

- 170 m² - **35.72 kWc**
- En service depuis **novembre 2021**
- Production 2022 : **44 300 kWh**
- Équivalent à **15 foyers**



Participation au développement et au financement de 2 grappes citoyennes :

- SAS Energies renouvelables et Citoyennes des Vallées et Plateau d'Ardennes
- SAS Centrales Villageoises des Crêtes

Projets en développement :

- Scierie Monatte à Vendresse (08) : **215 kWc**
- Bâtiments agricoles à Mainbresson (08) : **187 kWc**
- Groupe scolaire de Bettancourt-la-ferrée (52) : **90 kWc**

Atelier

« *Motivations et freins à
l'investissement* »



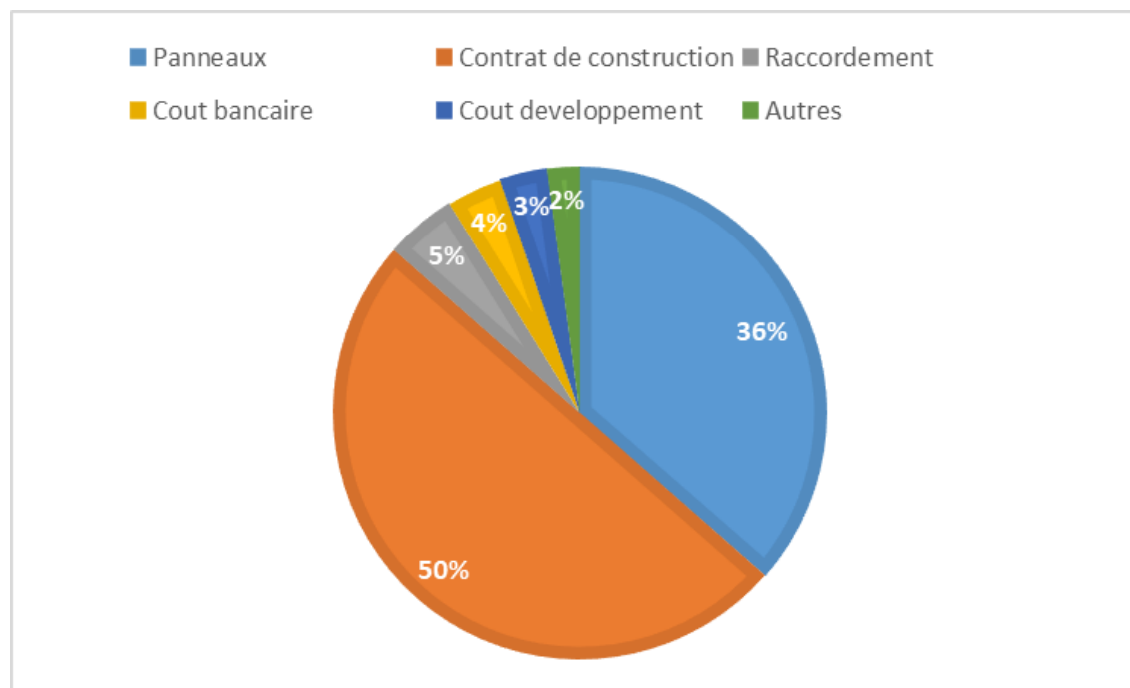
L'économie du projet

- Comment est financé le parc solaire du Génie ?

Ressources (€ ; HT)		Emplois/Dépenses (€ ; HT)	
Fonds propres	2 600 000	Investissement	9 600 000
Subvention	0		
Dette bancaire	7 000 000		

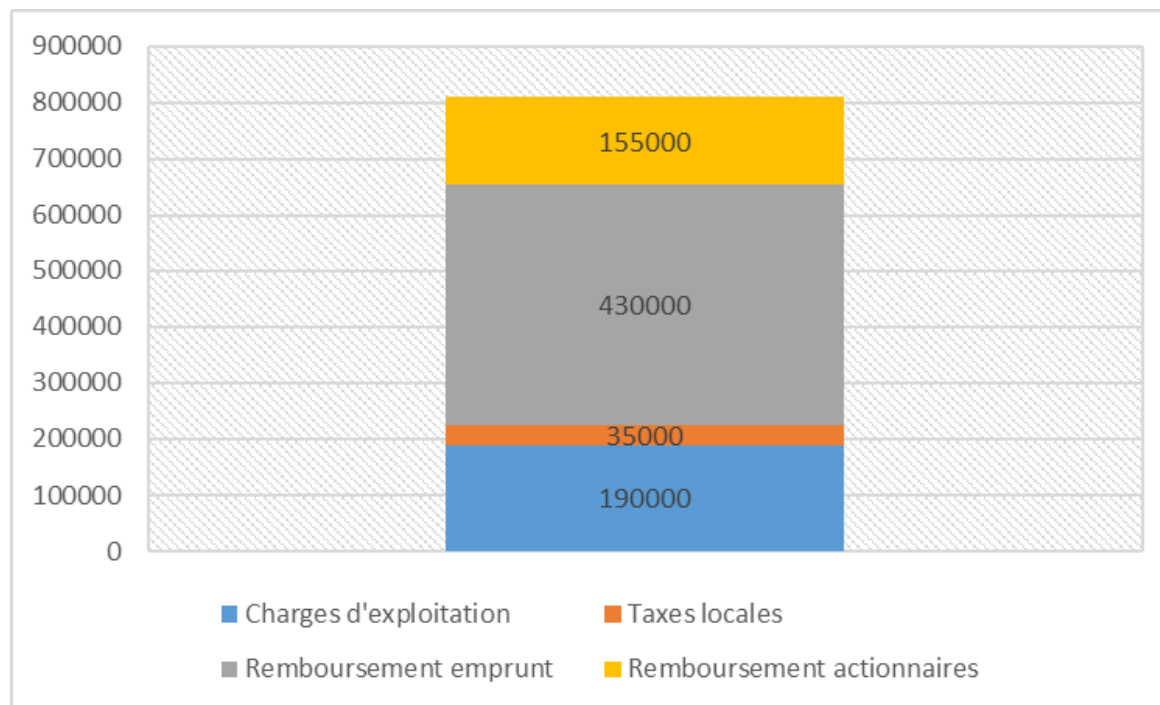
L'économie du projet

Répartition du budget d'investissement (9 600 000 € HT)



L'économie du projet

Chiffre d'affaires prévisionnel de 810 000 euros réparti comme suit :



L'économie du projet

Qui finance le parc solaire du Génie ?

- La partie fonds propres (2 600 000 € HT) est apportée par les actionnaires du projet (SEM SIPENR, Enercoop Nord Est (ENERgic), Energie Partagée, CC2T) avec la **répartition** suivante :
 - SEM SIPENR : 39 %
 - ENERgic : 30 %
 - Energie Partagée Investissement : 26 %
 - Communauté de Communes Terres Toulaises : 5 %
- La partie bancaire (7 000 000 €) est apportée par la banque Arkea sur une durée de 20 ans.

L'économie du projet

- Les fonds propres sont apportés par les actionnaires avec la répartition suivante :
 - SEM SIPENR : 1 000 000 euros
 - ENERgic : 800 000 euros
 - Energie Partagée : 700 000 euros
 - CC2T : 100 000 euros
- Les fonds propres des actionnaires peuvent être apportés de deux façons :
 1. Capital social
 2. Comptes courant d'associé (prêt consenti par les actionnaires au projet)

La répartition du financement entre les actionnaires se fait au prorata de la participation en capital.

Un actionnaire qui détient 10% du capital devra apporter 10% des comptes courants d'associés.

A la différence de l'emprunt bancaire, la **rentabilité des fonds propres** (apportés par les actionnaires) **n'est pas garantie** et peut varier en fonction des performances du projet. L'investissement en fonds propres est donc plus risqué.

Financement citoyen

Le parc solaire est ouvert au financement citoyen

- Les fonds investis par Energic et Energie Partagée proviennent directement de **citoyens de la région Grand Est pour Energic et de toute la France pour Energie Partagée Investissement.**
- Les acteurs du projet souhaitent que les habitants de la CC2T puissent être informés sur la participation au financement du parc photovoltaïque.
- Ce financement est possible au travers d'Energic et Energie Partagée Investissement

Pourquoi y participer ?

- Savoir comment est utilisé son argent
- Pouvoir participer au financement d'un projet sur son territoire
- Recevoir une partie des bénéfices réalisés par les projets
- Participer à la transition énergétique



Financement citoyen

Pourquoi investir alors que le projet est déjà financé ?

- La phase de développement du projet est très incertaine, il y a encore 12 mois, nous n'étions pas sûrs que le projet voit le jour. Nous ne voulions donc pas lancer une mobilisation trop tôt.
- Une fois que le projet a obtenu les autorisations nécessaires, il faut aller vite pour financer le projet et lancer la construction. La banque vérifie que les actionnaires sont en capacité d'apporter les fonds propres.
- Une levée de fonds citoyenne locale se déroule en général sur plusieurs mois et avec un niveau à atteindre incertain.
- Le choix a donc été fait pour Energic et Energie Partagée d'avancer les fonds et de se donner le temps d'organiser la mobilisation de la collecte à la fois localement mais aussi à plus grande échelle.



Financement citoyen

Comment les citoyens peuvent financer le parc solaire du Génie ?

- Les personnes qui souhaitent participer au financement pourront donc le faire **en devenant actionnaires** soit d'Energic soit d'Energie Partagée Investissement
- Les risques et la rentabilité de l'investissement ne seront pas liés uniquement au projet mais à l'ensemble des activités de chaque structure.
- Pour ce type de projet, il n'est plus envisageable que les actionnaires investissent directement dans la société de projet.



Financement citoyen



- Être actionnaire d'Énergie Partagée Investissement (EPI)
 - L'investissement des citoyens dans EPI se fait en **action**, les citoyens deviennent alors **actionnaire d'Énergie Partagée Investissement** et indirectement de l'ensemble des projets financés par la structure.
 - Les actionnaires peuvent suivre les activités d'EPI (via un Conseil de Surveillance) et également toucher des bénéfices des investissements réalisés
 - Les citoyens ne seront donc pas directement en lien avec le projet du Génie mais **bénéficieront d'une mutualisation du risque avec l'ensemble du portefeuille de projets.**
 - La rémunération des citoyens se fait donc sur l'ensemble des projets soutenus par EPI. L'objectif de rentabilité affiché est de **4% annuel sur 10 ans.**
 - Cette rémunération peut se faire soit par la **distribution de dividendes** ou par l'**augmentation de la valeur de l'action.**

Un portefeuille de projets en croissance, qui valorise l'épargne

Valeur initiale de l'action :	100 €
Total des valorisations annuelles (2022) :	14,40 €
Prix de l'action en 2022 :	114,40 €

Frais :	3% à la souscription
Frais de retrait :	Aucun
Frais de garde :	Aucun

Retrait possible une fois par an après l'assemblée générale annuelle (sur demande avant le 30 juin)

Financement citoyen



- La souscription à des actions se fait directement en ligne sur notre site internet, rubrique « Votre Argent Agit »

VOTRE ARGENT AGIT ▼ SOUSCRIRE EN 5 MINUTES 🔍 👤

Accueil > Avec Énergie Partagée, votre argent ...

Avec Énergie Partagée, votre argent agit

Mettez votre épargne en action pour la transition énergétique

Souscrivez en ligne en 5 min et donnez du sens à votre argent !

SOMMAIRE

- Éthique & impact
- Une épargne qui a du sens
- Paroles d'actionnaires
- Les projets financés
- Le placement en détail
- Besoin d'échanger ?
- Les médias en parlent

Financement citoyen



- Le site internet d'Énergie Partagée reprend l'ensemble des informations sur les projets financés et sur les démarches de souscription.
- Une vidéo explicative permet de vous guider sur le parcours de souscription : <https://www.youtube.com/watch?v=BIJX69kLefc>
- Énergie Partagée organise également des webinaires d'information à destination des actionnaires et futurs actionnaires. Il est également possible de prendre rendez-vous en ligne pour avoir un échange téléphonique à propos de la souscription : <https://energie-partagee.org/souscrire/>

Un contact :

- Claire Edwards

claire.edwards@energie-partagee.org

<https://energie-partagee.org/souscrire>

Financement citoyen

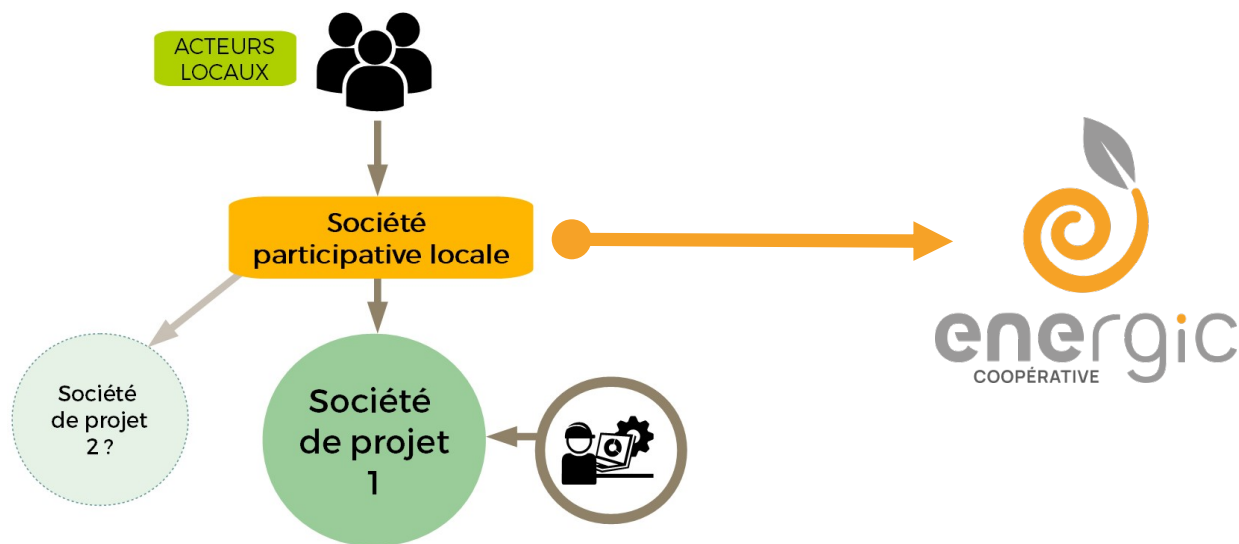


- Investir dans Energie Partagée concrètement :
 - Vous décidez de prendre 10 actions à 120 € chacune soit 1200 €
 - Vous payerez 3% de frais de dossier soit : 36€
- Chaque année soit :
 - La valeur de la part augmentera (par exemple de 120 € à 124 €)
 - Des dividendes sont distribués : vous recevez 3-4 € (brut) pour chaque part
- La décision de rémunération est décidée chaque année lors de l'Assemblée Générale des actionnaires et peut varier en fonction des résultats. Elle n'est pas garantie.
- Fiscalité : sur cette rémunération vous pouvez opter pour une taxe forfaitaire de 30% ou sur le taux d'imposition de vos revenus.
- Il est possible de retirer ses actions une fois par an, cette décision fait l'objet d'une validation en Assemblée Générale
- Des actions peuvent être prises pour des mineurs.

Financement citoyen

➤ Investissement via ENERgic :

Le montage à “double étage”



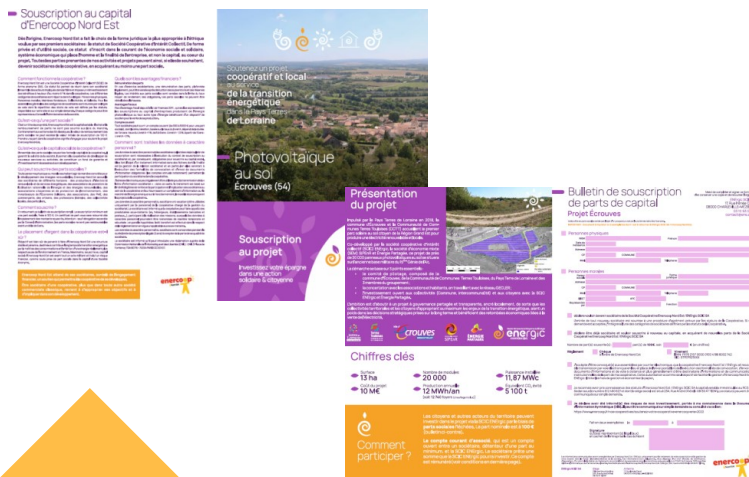
= SAS Parc Solaire Génie Ecouves



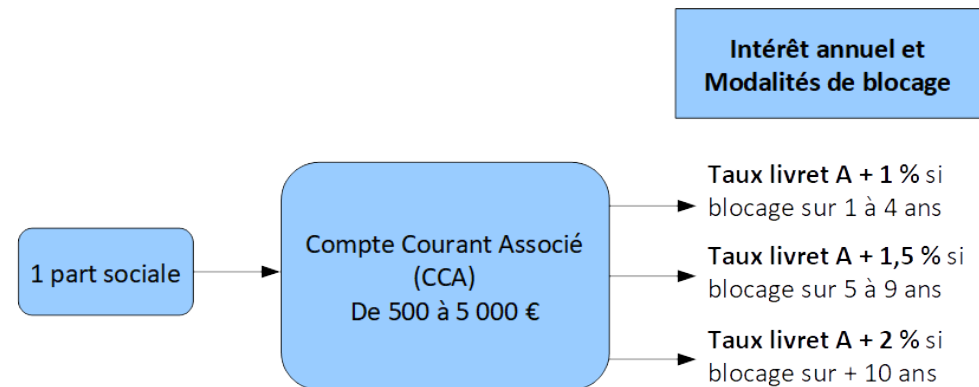
Financement citoyen

Investissement via ENERgiC :

- **Parts sociales** (à partir de 100 €) fléchées pour 1 projet particulier (Ecrouves!)
- Possibilité, pour les sociétaires, de prendre des **comptes courants d'associés (CCA)** rémunérés en fonction du taux de livret A + 1 % à 2 % selon la durée de blocage (soit 4 à 5 % en ce moment)



Exemple de prise de part et CCA :



Contact ENERgiC : Mme Soyeux Aurélie, contact@ene.coop
03 10 93 06 62 site internet : enercoop-ardennes-champagne.fr

Financement citoyen



Investissement via ENergic :

- Exemple :

Je prends une part sociale à 100€

Je prends 1 000€ de CCA bloqué sur 1 à 4 ans donc intérêt annuel 4%*

Je touche 33.12 € net d'intérêt par an (40€ - 17.2% de CSG). Ces intérêts sont ensuite imposable ou non selon le revenu fiscal de référence)

A noter : Les intérêts sont calculés à compter de la date d'encaissement du CCA.

*Ces données sont calculer selon le taux en vigueur du livret A de l'année en cours soit 2023

Atelier

« *Collecter plus largement* »



Bilan



Animations locales



Programme prévisionnel :

- Newsletters
- Ciné – débat sur l’investissement éthique début 2024
- Travail avec l’école primaire MATHY pour la réalisation d’un panneau pédagogique
- Inauguration/Manifestation du parc solaire du Génie (*fin du premier semestre 2024*)



**Merci pour votre
participation !**